

de l'administrateur de la justice ». A cette opinion du journal libéral Jonas eut l'amertume de devoir ajouter celle du « Luxemburger Wort » qui, dans son N° 181 du 13 septembre, trouva que le ministère Tornaco-Jonas pendant les trois années de son existence, a moins fait pour les catholiques que ses prédécesseurs.

Le 5. 4. 1866 Michel Jonas entra au Conseil d'Etat. Il y resta jusqu'à sa mort survenue en 1884. (52)

En sa qualité de directeur de l'Enregistrement il fit paraître chez V. Buck, de 1864 à 1879, le « *Journal de l'Enregistrement et des Domaines du G.-D. de Luxembourg* » qui constituait une continuation de la première partie du « *Journal de l'Enregistrement, du Notariat et de Jurisprudence* » fondé en 1847 par Michel Xavier SCHON et continué depuis 1855 par son frère Michel. (53)

De 1867 à 1884 Jonas représenta notre pays à Paris en tant que chargé d'affaires. C'est-à-dire qu'il suivit de près quelques-uns des événements les plus dramatiques de notre histoire nationale, savoir la question du Luxembourg en 1867, la guerre franco-allemande de 1870/71, la situation de la Compagnie des Chemins de fer Prince Henri ainsi que les derniers soubresauts de la Banque Nationale.

« Suivre de près » est d'ailleurs une façon de parler puisque Jonas (comme son collègue FŒHR à Berlin) résidait en ordre principal à Luxembourg et à titre sporadique aux bords de la Seine. Sans parler du peu de poids que notre minuscule pays avait à jeter dans les débats internationaux, cette qualité de « ministre itinérant » (54) aurait empêché notre représentant à Paris de jouer un rôle d'importance. D'ailleurs les rapports adressés par Jonas à son gouvernement sont là pour corroborer cette impression, qu'il ne fit qu'office de boîte à lettres et qu'il n'eut que rarement l'occasion d'intervenir tant au nom de son pays que personnellement.

En tout état de cause le Luxembourg eut à Paris comme porte-parole un homme francophile qui n'avait peut-être que le seul défaut de chercher à minimiser l'influence qu'avaient en son pays ceux de ses compatriotes qui étaient partisans de l'Union douanière. Que ces derniers éléments avec leur organe « *Le Courrier* » (plus tard « *Luxemburger Zeitung* ») fussent identiques à ses farouches adversaires politiques, n'était pas fait pour que Jonas les ménageât outre mesure.

Dans les six gros cartons N° 17-22 conservés aux Archives du Gouvernement grand-ducal sous le titre *Papiers concernant la gestion de M. Jonas, 1867-1884*, la plupart des dossiers ne présentent plus qu'un intérêt relatif. Il s'agit notamment : des traités postaux, de la convention du 24. 12. 1867 concernant l'Etat civil, du raccordement avec Longwy (55), de la convention du 30. 9. 1879 au sujet de l'exercice de l'art